



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprise CCMX

Question écrite n° 13284

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur la situation de l'entreprise CCMX. Cette entreprise spécialisée dans l'informatique de gestion possède plusieurs établissements sur le territoire national. Près de mille salariés exercent des professions hautement qualifiées à Issy-les-Moulineaux, site du siège social, mais aussi sur les quatre unités de production, notamment Ampuis dans le Rhône. Depuis plusieurs années, CCMX connaît des plans de restructuration. La cession aux fonds de pension anglo-saxons APAX Partners, Eurazeo a accentué la logique financière de l'entreprise au détriment d'un projet industriel. Cette stratégie financière a été liée à un abandon de la recherche et du développement. Aujourd'hui la direction a engagé un nouveau plan de suppression d'emplois, environ un quart des effectifs sont concernés. La suppression de deux cent cinquante postes va mettre en péril l'existence même de la synergie de cette entreprise. En conséquence il demande au Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires au maintien de l'emploi à CCMX.

Texte de la réponse

L'entreprise CCMX a présenté en novembre 2002 un plan de restructuration. Ce plan est motivé par le contexte économique défavorable qui affecte l'ensemble du secteur des technologies de l'information. Les résultats de CCMX au premier semestre de l'exercice 2002-2003 se sont révélés fortement négatifs et il est apparu nécessaire à la direction de CCMX de restructurer l'entreprise pour en assurer la pérennité. La consultation du comité central d'entreprise et des comités d'établissement s'est terminée à la fin du mois d'avril 2003 par un avis favorable au plan de sauvegarde de l'emploi. Dans le cadre d'une réduction d'effectifs portant sur 165 emplois, celui-ci prévoit notamment un plan de départ volontaire et des propositions de reclassement qui permettront d'atténuer les conséquences sociales de cette restructuration. Malgré ce contexte difficile, l'emploi sur le site d'Ampuis devrait être relativement préservé : il est notamment prévu que ce site soit renforcé par l'arrivée de 15 assistants de clientèle, aujourd'hui basés sur le site de Lyon. Le plan de restructuration comporte aussi un volet financier qui s'est traduit par l'apport de nouveaux fonds propres, sous forme d'augmentation de capital. Cet apport témoigne du soutien des actionnaires de CCMX et de leur confiance dans la capacité de l'entreprise à se redresser. Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie suit avec attention l'évolution de la situation de cette entreprise et de ses personnels, en liaison avec les services du ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13284

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1547

Réponse publiée le : 21 juillet 2003, page 5853